Le ministère de la Santé et Sanofi-Aventis-Maroc signent un PPP* pour améliorer la prise en charge des maladies rares

Abderrahim DERRAJI - 2019-07-18 17:09:33 - Vu sur pharmacie.ma

Le ministre de la Santé, Anass Doukkali, et le président-directeur général de Sanofi-Aventis-Maroc, Amine Benabderrazik, ont signé, mardi dernier à Rabat, une convention-cadre de partenariat portant sur les maladies rares. Cette convention, qui a été paraphée en présence de Jon Fairest, président de Sanofi-Afrique (Head of Africa, Sanofi), est prévue pour une période de 3 ans. Elle prévoit la mise en place de centres de référence dédiés à la prise en charge des patients atteints de maladies rares au niveau des différents CHU du Royaume et d'un registre national de ces maladies dès 2020. Ce partenariat prévoit aussi des séances de formation continue et de sensibilisation au sujet des maladies rares. Ces séances sont destinées aux professionnels de santé.

"Ces maladies, du fait de leur rareté et de leur grand nombre, sont mal connues des professionnels de santé. Cette méconnaissance est à l'origine d'une errance diagnostique pour les malades et d'un retard à la prise en charge souvent préjudiciable aux patients et à leur famille. Ceux-ci se sentent souvent seuls, ne pouvant trouver d'informations ni sur leur maladie et son pronostic, ni sur les structures de santé susceptibles de les prendre en charge", a indiqué le ministre de la Santé dans son discours inaugural. Et d'ajouter : "La convention avec les Laboratoires Sanofi vient concrétiser notre engagement à lutter contre ces maladies dans le cadre d'un partenariat public/privé. C'est, en effet, en mutualisant nos efforts, en développant les complémentarités sur le territoire national que nous arriverons à améliorer la prise en charge de ces malades et à en faire profiter d'autres pays à l'échelle africaine et de la région MENA (Moyen-Orient/Afrique du Nord). Cela est vrai tant pour le diagnostic et la prise en charge que pour la recherche dans le domaine de ces maladies".

> Dans son discours, le ministère de la Santé a également rappelé à l'assistance que son département s'est engagé à travers l'action 46 de son «Plan Santé 2025», à développer un Programme national pour les maladies rares. Le lancement de ce programme a été initié le 2 juillet 2019 par un atelier national de réflexion sur la prise en charge des maladies rares, qui a connu la participation de tous les experts nationaux dans le domaine. Ces experts ont préconisé l'identification de centres de référence pour la prise en charge diagnostique et thérapeutique des maladies rares au niveau des Centres hospitaliers universitaires et la mise en place d'un registre national des maladies rares.

Sanofi-Aventis Maroc s'engage, auprès du ministère de la Santé, à contribuer à la mise en place de ces centres de référence et à assurer la formation continue de près de 450 médecins-pédiatres, médecins généralistes et autres spécialistes. Ce partenariat va contribuer à faire connaître les maladies rares, ce qui constitue un élément essentiel pour éviter les retards de diagnostic. Quant aux registres nationaux, ils vont permettre de cerner la prévalence de ces maladies et définir une stratégie qui cible les maladies qui touchent le plus de personnes.

* Partenariat public privé